

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1150

Rubrik: Électricité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le prix de l'imprévoyance

Les sociétés productrices et distributrices d'électricité doivent augmenter leurs tarifs. La faute aux écologistes, comme elles le sous-entendent, ou à leur imprévoyance ?

REPÈRES

● Durant 18 ans (1975-1992), la consommation d'électricité a augmenté de 65%. Pour les dix premiers mois de 1993, elle a reculé de 3%.

Les prévisions des producteurs d'électricité tablent sur une croissance de 25% entre 1990 et 2000.

● Fin 1992, les participations suisses au parc nucléaire français représentaient une puissance de 1450 mégawatts, soit 1,5 fois la puissance de Gösgen. En l'an 2000, selon les contrats signés, cette puissance équivaldra à 2,5 fois Gösgen.

● En 1991 la production électrique nette était de 54 132 GWh. La même année la Suisse a importé 24 005 GWh et a exporté 26 801 GWh.

(jd) «Les diverses entraves apportées à la construction de nouveaux moyens de production et de transport d'électricité dans notre pays ont alourdi les charges financières des principales entreprises suisses d'électricité. Il a fallu par ailleurs conclure plusieurs contrats d'importation avec la France, afin de pouvoir en tout temps faire face à la demande. Tel a été le cas d'Energie Ouest-Suisse SA (EOS), notre fournisseur chargé en priorité de nous approvisionner. Les coûts d'approvisionnement en énergie électrique s'en ressentent notablement. Nous sommes donc contraints, bien malgré nous, de prévoir des réadaptations échelonnées de nos tarifs.» C'est ainsi que la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE), dans une récente lettre-circulaire à ses abonnés, justifie une hausse de tarifs dès 1994. Une explication un peu courte qui tait de graves erreurs d'appréciation de la part des producteurs d'électricité. La CVE ne fait d'ailleurs pas cavalier seul; le mouvement de hausse touche toutes les sociétés productrices-distributrices. En Suisse romande cette hausse est programmée sur trois ans avec à la clé une facture alourdie de 25%.

Le phénomène est d'autant plus incompréhensible pour l'usager qu'il se produit simultanément à une baisse de la consommation. Qu'est-ce donc que ce marché où le prix augmente sensiblement au moment même où la demande faiblit ? Un pseudo-marché où le consommateur est livré pieds et poings liés au distributeur qui détient un monopole dans la région qu'il dessert. Et ce consommateur doit payer aujourd'hui les erreurs d'appréciation des électriciens.

L'erreur nucléaire

La première erreur, c'est d'avoir voulu forcer la production nucléaire en Suisse sans tenir compte du contexte politique. Jusqu'à l'abandon du projet de Kaiseraugst en 1989 et l'approbation populaire du moratoire l'année suivante, les électriciens n'ont cessé de pousser leurs pions nucléaires en investissant au mépris d'une opposition croissante. Aujourd'hui, ces dépenses improductives pèsent sur leurs finances.

Mais les électriciens, on le sait, ne peuvent se tromper. Privés du développement du nucléaire indigène, ils se lancent dans la mise en valeur de la production hydroélectrique — par exemple, le projet Cleuson-Dixence — et investissent dans le nucléaire français — plus d'un milliard de francs pour EOS, une capacité équivalant à la production de Beznau 1 et 2 pour les Forces motrices du nord-est (NOK). Car pour les électriciens, la consommation ne peut que croître de manière continue. Et, légitimés par leur mission qui consiste à assu-

rer un approvisionnement sûr et économique, ils agissent et investissent en conséquence.

L'évolution de la demande dans les années 80 semble leur donner raison et, comme la réalisation de l'infrastructure exige bien une décennie, il faut réaliser aujourd'hui ce dont on aura besoin demain. Pourtant les producteurs-distributeurs ne se contentent pas de faire des prévisions optimistes. Ils s'opposent vigoureusement à toutes les propositions de politique énergétique dont l'adoption pourrait contrecarrer à terme la croissance de la demande. Et c'est en cela qu'ils sont gravement coupables: ils ne se sont pas contentés d'être au service de la collectivité mais ont voulu définir eux-mêmes le cadre de leur action. Dès lors impossible pour eux de se soustraire à leur responsabilité.

En effet, s'ils acceptent la nécessité d'économiser l'énergie, c'est du bout des lèvres, pour aussitôt en minimiser le potentiel: le rapport Brunner de 1987 qui estime à 30% de notre consommation les économies possibles d'électricité — un chiffre confirmé par des travaux plus récents — tout comme les scénarios énergétiques commandés par le Conseil fédéral sont discrédités et rejetés. Tout comme sont rejetées toutes les interventions de l'Etat susceptibles d'influencer négativement la demande d'électricité — taxes d'incitation, normes sur la structure des tarifs par exemple — et ce au nom de l'économie de marché. Un argument piquant venant de monopoles !

L'Union des centrales suisses d'électricité (UCS) participe bien au programme fédéral Energie 2000, mais elle en conteste ouvertement l'objectif — stabilisation de la consommation d'électricité d'ici la fin du siècle — qualifié d'irréaliste.

L'erreur de la croissance

La deuxième erreur donc, c'est d'avoir tablé unilatéralement sur l'extension de l'offre et négligé la promotion des économies ainsi que la décentralisation de la production. L'erreur est d'autant plus incompréhensible que le prix de revient de la production propre des sociétés suisses est bas alors que les kilowattheures achetés sont plus chers. Donc en optimisant la part de leur production dans le total de leurs ventes, elles peuvent espérer une meilleure rentabilité. Mais pour cela il faut freiner la croissance de la demande. Ce n'est donc pas la logique économique qui commande la stratégie des électriciens, mais bien la logique productiviste, celle du pouvoir sans partage sur le secteur de l'énergie électrique: les fortes réticences des sociétés productrices à repren-



«Abominable»

(ag) Otto Stich, soutenu par le Conseil fédéral, a su très fermement montrer à Christoph Blocher et à l'UDC zurichoise les limites à ne pas franchir. L'annonce représentant un voyou dont on voit l'ombre et le bras levé menaçant de son couteau une frêle jeune femme et imputant le crime qui va se commettre à la gauche et aux «gentils» autorisait, sans rapprochement facile, une comparaison avec les méthodes nazies. «Abominable» a estimé Otto Stich.

Christoph Blocher, lui, a simplement regretté

que le crime du Zollikerberg, où une jeune femme fut assassinée par un détenu au bénéfice d'un congé, ait pu faire croire à une exploitation de l'émotion soulevée par cette agression.

Otto Stich a donc décliné l'invitation à participer à la grande fête de l'UDC zurichoise à l'Albisguetli. Mais pourquoi, année après année, le Conseil fédéral se faisait-il représenter à cette réunion de parti ? Et l'UDC vaudoise qui avait annoncé son intention de désavouer tout dépassement, par Zurich, des limites de l'acceptable, s'est jusqu'ici tue. ■

Le guide du parfait candidat UDC

ÉLECTION FICTION

Le cinéaste Bernhard Giger tourne une série télévisée en six épisodes pour diffusion peu avant les élections fédérales de 1995. Il s'agit de l'histoire fictive d'une candidate bourgeoise au Conseil fédéral.

(cfp) Si la campagne de l'UDC zurichoise est détestable, elle se situe bien dans la ligne de cette section cantonale, qui n'a guère changé depuis sa fondation, à la veille de la grève générale de 1918.

Au printemps 1982, un manuel intitulé *La campagne électorale de A jusqu'à Z*, préparé par le secrétaire du parti suisse et un spécialiste en relations publiques avait dû être mis au pilon à cause des critiques qu'il avait suscitées. L'*Hebdo* du 26 février 1982 cite quelques extraits de ce document que nous reproduisons.

Démentir. *L'attaque de l'adversaire est-elle de nature grave, il convient alors d'en nier les causes, contre l'évidence s'il le faut, ou alors de répliquer sur-le-champ et en toute brièveté.*

Se défendre. *Les attaques adverses, lorsqu'elles sont sérieuses, doivent être esquivées en essayant*

de les récupérer — par interprétation — dans son propre programme. S'il n'est pas possible de le faire, il convient alors de mettre en doute la portée de l'attaque, voire de refuser au contradicteur toute légitimité à intervenir; on y parvient le plus efficacement en montant en épingle ses intérêts personnels.

L'anonymat. *L'action politique exclut en principe l'anonymat. Elle exige la publicité, une signature. Il est pourtant des circonstances dans lesquelles un message ou une mesure anonyme peuvent rendre service. Par exemple: la distribution de tracts anonymes, qui font peser des soupçons sur quelqu'un, l'envoi aux journaux de lettre de lecteurs anonymes (elles ne sont acceptées qu'à titre exceptionnel).*

La part du pouvoir. *L'attrait magique du politicien et de son parti se fonde sur la part présumée du pouvoir qu'ils exercent. Il est important, dès lors, de laisser percer cette part du pouvoir aux yeux des électeurs. Il suffit d'une conversation parsemée d'allusions à des événements politiques en cours, à des amis influents. Il faut justifier le manque de disponibilité par des affaires urgentes qui attendent «à Berne».*

Contribuable. *Les sujets fiscaux sont vitaux lors d'une campagne, car ils touchent l'électeur à son point sensible: le porte-monnaie. Promettez de vous engager pour des impôts moins élevés ou — c'est une variante — pour l'abaissement des impôts directs et une extension des impôts indirects. Des électeurs ne voteront jamais pour un candidat qui donne l'impression de dilapider leur argent.*

Tolérance. *La tolérance est de mise, à première vue, dans une campagne électorale. Il convient cependant d'en user avec nuance, selon les règles suivantes: 1. La tolérance la plus grande à l'égard de son propre parti. 2. Une tolérance moindre envers les partis concurrents. 3. Une tolérance marquée à l'égard des alliés. 4. Pas la moindre tolérance à l'égard des groupuscules isolés (se mettre en évidence à leurs dépens). 5. Grande tolérance à l'égard des médias (on en dépend). ■*

•••

dre à un prix incitatif les surplus des autoproducateurs en sont un signe.

Aujourd'hui les électriciens sont confrontés à une stagnation, voire même à une baisse de la demande, alors même qu'ils disposent d'un excédent de production. Et ce surplus, ils sont contraints de le brader sur le marché international à des prix inférieurs au prix de revient. A ce jeu, NOK, la principale entreprise d'électricité du pays, a perdu 64 millions de francs en 1992, le Service de l'électricité de la ville de Zurich, 34 millions. Ces prochains temps, il n'est pas exclu de voir les producteurs-distributeurs helvétiques se défaire d'une partie de leurs droits d'approvisionnement auprès d'Electricité de France. Mais à quel prix ? Et à quels tarifs pour les consommateurs ? ■